

1. Le désir de Justice

En 2016, le vieux rêve des Petits du Moyen Âge est réalisé ! La justice est écrite, réglementée et contrôlée par l'ensemble des citoyens ; mieux, les privilèges sont abolis et la liberté de participer à l'exercice du pouvoir est réelle ! Les mœurs sont largement pacifiées : les Européens sont majoritairement pacifistes et pacifiques, ils préfèrent l'égalité à l'inégalité et la justice à l'injustice.

Pourtant, chez nos contemporains, le désir de justice sociale reste vivace.

Depuis plusieurs siècles, la dynamique du progrès démocratique nous porte vers l'égalité, horizon par définition inaccessible. Régulièrement, de nouvelles formes d'inégalités surgissent. Ce furent les inégalités de revenus qu'il a fallu réduire, ce sont maintenant les inégalités scolaires ou le risque de soins de santé à deux vitesses qu'il faut surmonter.

2. Les inégalités méritées

La divulgation des salaires astronomiques et des « parachutes dorés » de certains grands patrons ont provoqué un véritable scandale.

Mais qui reprochera aux professeurs de mieux noter les bons élèves et les patrons de bien rémunérer les travailleurs plus productifs ?

Il semble que l'idée de « mérite », très présente dans notre esprit, y soit pour quelque chose. Si, dans le monde scolaire, il semble injuste de créer de grandes inégalités, il paraît tout aussi injuste de ne pas reconnaître les inégalités issues du mérite de chacun. Et cela vaut aussi dans le monde marchand.

L'égalité des chances comme seule valeur créée, comme nous le verrons plus tard, de grandes inégalités. Et l'égalité sociale à tout prix reste aveugle au mérite de chacun. Il y a conflit entre les idées d'égalité des chances (socle de toute démocratie) et d'égalité sociale (moteur de toute démocratie).

Cette contradiction est au cœur de nos régimes démocratiques. Elle fut longtemps atténuée par la progressivité de l'impôt et les transferts sociaux, mécanismes issus de la lutte émancipatrice des mouvements ouvriers et maintenus grâce à leur pression.

3. L'équité

Le célèbre philosophe américain John Rawls¹ a développé une passionnante approche de la justice dans une société démocratique.

Il constate que ce n'est plus le sang, ce n'est plus la classe, ce n'est plus la richesse qui justifie l'organisation sociale. C'est la notion de mérite.

Il part de cette découverte pour donner une définition originale de la justice : c'est une addition entre la plus grande égalité possible entre les conditions sociales et des chances équitables de concourir dans une société méritocratique.

Il est donc nécessaire de promouvoir une mobilité sociale forte, c'est-à-dire l'égalité des chances pour chacun d'accéder à toutes les positions sociales. Comment ? Grâce à l'abolition des discriminations. Celles-ci génèrent des inégalités qui, n'étant pas méritées, sont illégitimes.

Nous découvrons ici le concept d'équité : les inégalités des chances sont justes si elles sont favorables aux moins favorisés. Cette idée a donné naissance à des actions politiques importantes connues sous le nom de « discrimination positive »², de « quotas » ou de « parité ».

¹ Philosophe politique américain (1921-2002), il est rendu célèbre par son ouvrage *A Theory of Justice*.

² Aux USA, on parle d'« affirmative action ».

4. La mise en œuvre de l'équité

A. LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

a. Qu'est-ce qu'une discrimination ?

« On parle de discrimination directe lorsqu'une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre en raison d'une caractéristique qui est protégée par la loi. C'est par exemple le cas si votre candidature à un emploi est refusée en raison de votre couleur de peau. »³

b. Y a-t-il encore des discriminations en Belgique ?

En préambule, tu rechercheras les différentes formes d'inégalités que tu pourras rencontrer en Belgique. Tu y associeras pour chacune une solution proposée par les pouvoirs publics et tu mettras en avant une association de la société civile qui s'est mobilisée.

Exemples :

FORME D'INÉGALITÉ	SOLUTIONS	ASSOCIATIONS MOBILISÉES
Homme/femme	Quota, lutte contre le sexisme	Ni putes, ni soumises
Chercheur d'emploi belge/issu de l'immigration	Charte des entreprises	
Nationaux/étrangers		

c. La discrimination positive

Les démocraties sociales et libérales ont mis en œuvre les principes de John Rawls pour favoriser un monde plus juste. Une société où les situations inégalitaires profitent aux moins favorisés. En Europe, cette idée, désignée par le concept d'équité, fut matérialisée par une politique appelée « discrimination positive ».

Comme le rappelle Nico Hirtt⁴ :

« C'est à la charnière des années 60 et 70 que naît l'idée d'instaurer une "discrimination positive" dans l'enseignement. De nombreux travaux, dont ceux de Pierre Bourdieu, viennent alors de mettre en évidence la corrélation étroite entre les résultats des élèves et leur origine socio-économique. [...] Si l'école doit compenser les effets d'une société inégale, il faut qu'elle soit elle-même inégale. Il convient donc d'accorder un traitement scolaire préférentiel à certaines catégories de populations défavorisées ou en difficulté : compenser les discriminations de fait par des inégalités de moyens. »

³ « Discrimination : quelques précisions », in CENTRE INTERFÉDÉRAL POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, Site de l'Unia (Centre interfédéral pour l'égalité des chances), [en ligne], <http://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precision> (Page consultée le 23/05/2016).

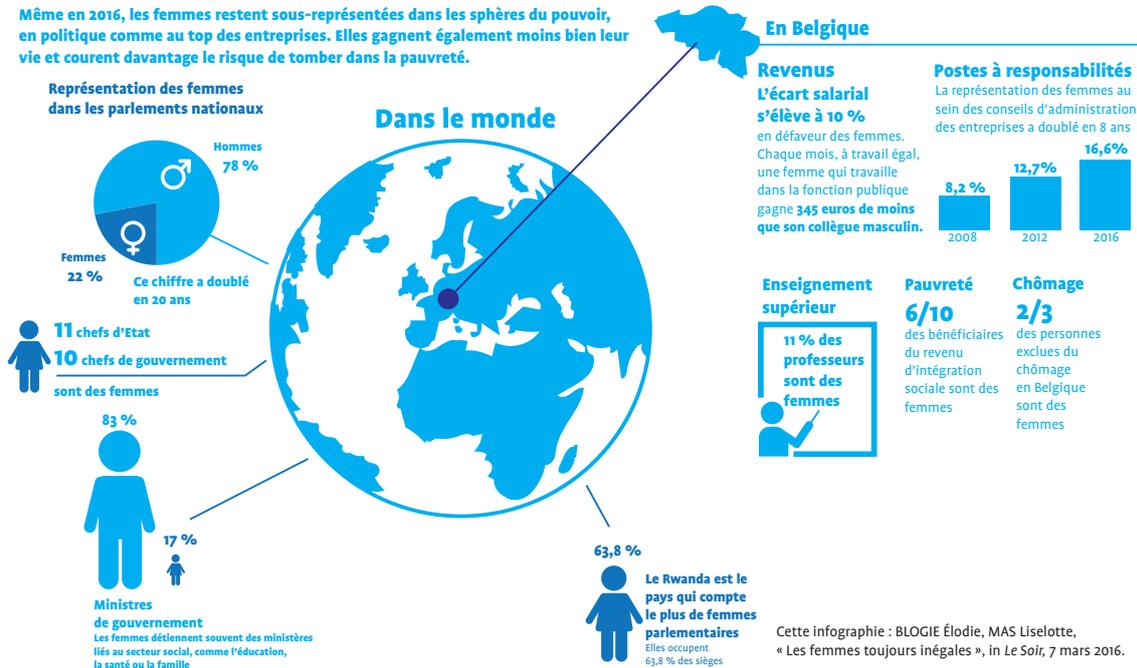
⁴ HIRTT Nico, « Discrimination positive », in APPEL POUR UNE ÉCOLE DÉMOCRATIQUE, Site de l'APED (Appel pour une école démocratique), 13 janvier 2009, [en ligne], <http://www.skolo.org/spip.php?article1153> (Page consultée le 23/05/2016).

d. Un autre exemple de discrimination positive : les quotas

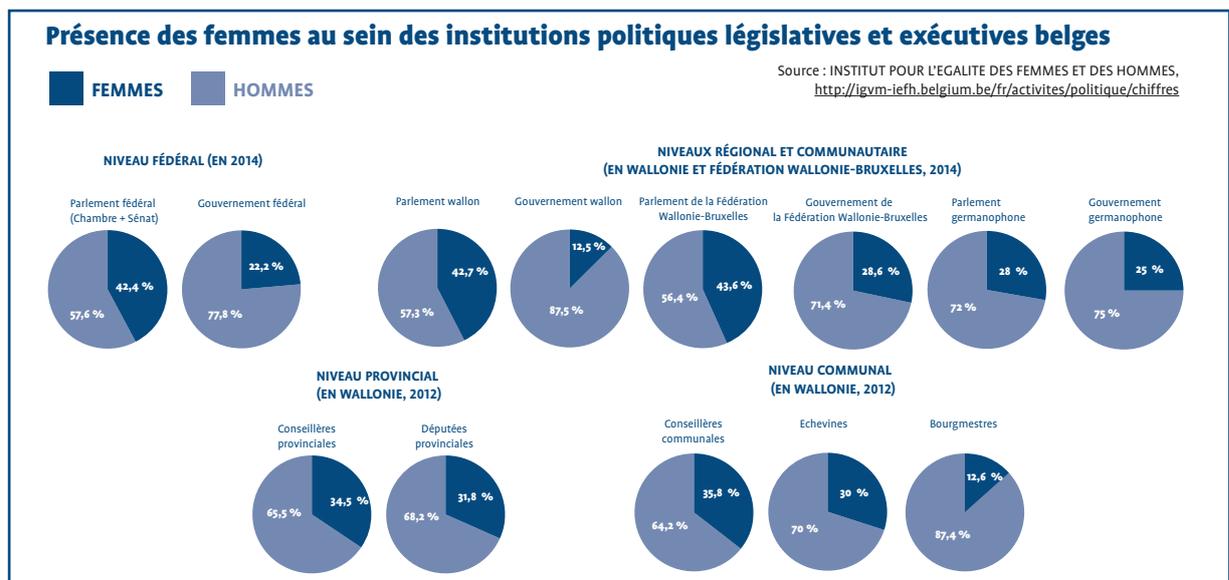
Il n'y a pas que les inégalités de revenus qui posent problème. Les inégalités liées au genre sont une discrimination aussi injuste que celle liée aux revenus.

Sphères du pouvoir : les femmes sous-représentées

Même en 2016, les femmes restent sous-représentées dans les sphères du pouvoir, en politique comme au top des entreprises. Elles gagnent également moins bien leur vie et courent davantage le risque de tomber dans la pauvreté.



En Belgique, c'est en 1948 seulement que les femmes ont pu prendre part au scrutin universel. Cependant les élues sont restées très minoritaires dans les assemblées. Sous la pression de la société civile, c'est en 1999 que des quotas ont été instaurés pour augmenter, par des mesures spécifiques, la représentation des femmes dans les organes de décision politique. En 2002, la parité homme-femme fut imposée sur les listes électorales. Cette action à l'égard des femmes peut être vue comme une discrimination positive. Elle vise l'équité.



L'exclusion des femmes de la vie politique repose sur de multiples facteurs : préjugés, enfermement dans les tâches ménagères, mission d'éducation des enfants, accès à des professions moins valorisées...⁵

⁵ Voir la fiche historique « 1966 : la grève des femmes de la FN à Herstal » et la fiche pédagogique « L'Égalité ».

B. LES LIMITES DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

John Rawls a publié son ouvrage majeur, *La théorie de la justice*, en 1971 aux USA (traduit en français en 1987). Depuis, l'eau a coulé sous les ponts et, comme le veut la tradition démocratique du débat, sa théorie fut testée et contestée. Nous procéderons donc ici à une remise en cause⁶ de la politique de discrimination positive.

Les politiques de discrimination positive portées par les pouvoirs publics sont régulièrement critiquées par la société civile. Ces critiques sont variées et s'accompagnent souvent de propositions de solutions. Il est impossible et peu utile ici d'établir un répertoire exhaustif des critiques. Notre souci, explicitons-le, est de montrer, par l'exemple, la mécanique démocratique.

a. Critiques de la discrimination positive à l'école

Selon Nico Hirtt⁷, le problème de l'inégalité des chances dans les écoles ne peut être résolu par une politique de discrimination positive. Il avance deux arguments :

« L'idéologie de la discrimination positive implique en effet que la responsabilité de l'échec ou du décrochage scolaire des enfants de milieux "défavorisés" serait à chercher dans ces milieux mêmes. Les moyens supplémentaires auraient alors pour but de "compenser" les "carences" de la famille. Or cette façon de poser le problème de l'échec scolaire est fondamentalement incorrecte. Comme l'a montré Bernard Charlot, la vraie question n'est pas "pourquoi les enfants du peuple ratent-ils à l'école ?" mais bien "pourquoi les enfants de riches y réussissent-ils ?". Et de répondre : parce qu'ils trouvent, en dehors de l'école, les moyens de compenser les déficiences structurelles, le manque d'encadrement, le déficit de sens dont souffre tout le système scolaire. Lorsqu'on pose le problème ainsi, on conclut que c'est tout ce système — ses structures, son organisation, ses programmes, ses méthodes, ses moyens — qu'il faut réformer et améliorer. »

« On peut même douter que les politiques de discrimination positive, qui ne concernent que les établissements fréquentés par des publics extrêmement déshérités, soient réellement bénéfiques pour ces écoles. En classant un établissement en ZEP ou en D+, on lui apporte certes une aide matérielle, mais on le stigmatise également en le désignant comme établissement "difficile". Dès lors, les parents bien informés, ceux qui disposent de la possibilité de choisir un autre établissement pour leur enfant, ceux qui attachent de l'importance à ce choix — c'est-à-dire, le plus souvent, les parents de milieux aisés — auront encore davantage tendance à fuir les écoles ZEP ou D+ ». Ce qui va entraîner une ségrégation scolaire.

1. Montre comment l'APED (Appel pour une école démocratique), association dont Nico Hirtt fait partie, remet en cause le fondement même de la politique de discrimination positive.

.....

.....

.....

.....

2. Question de recherche : quelle politique est menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour atténuer les effets néfastes de la ségrégation scolaire ? Porte-t-elle ses fruits ?

.....

.....

.....

.....

⁶ Il est utile ici de faire remarquer qu'une critique ne signifie pas la mort d'une idée. En témoigne ce passionnant débat entre Raphaël Enthoven, Sophie Guérard de Latour et Julie-Marie Parmentier lors d'une émission « La république aime-t-elle la diversité ? » diffusée le 16/08/15 par la radio France Culture (Disponible en podcast : <http://www.france-culture.fr/emissions/le-pouvoir-imaginaire/la-republique-aime-t-elle-la-diversite>).

⁷ HIRT Nico, « Discrimination positive », in *op.cit.*

b. Critiques des quotas dans le monde politique et dans le monde du travail

1. Lis l'article de presse⁸ ci-dessous. Extrais les arguments utilisés par Annick Van Overstraeten pour remettre en cause les fondements de la politique de discrimination positive.

UN QUOTA DE FEMMES DANS LES ENTREPRISES ? « TRÈS NÉGATIF POUR LES FEMMES »

La Libre Belgique, 15 novembre 2012

L'égalité hommes-femmes fait défaut en Europe et en Belgique aux postes décisionnels des entreprises. Pour remédier à cela, l'exécutif européen propose d'imposer un quota. *LaLibre.be* a interrogé Annick Van Overstraeten, actuelle CEO de Lunch Garden. [...]

Pensez-vous qu'une femme à un poste de décision puisse apporter quelque chose en plus par rapport à un homme ?

[...] Selon moi, le fait d'être un homme ou une femme ne doit pas être un critère de sélection contrairement aux réelles capacités de la personne qui se présente. Est-ce que la personne, homme ou femme, est capable de diriger ? Le sexe vient en deuxième lieu.

Dorénavant, les entreprises européennes de plus de 250 personnes et cotées en Bourse devront atteindre un quota de 40 % de femmes pour tous les postes d'administrateurs non exécutifs, et cela d'ici 2020. Vous y êtes donc opposée...

Je suis radicalement contre en effet. On a commencé à travailler plus tard car, avant, ce n'était pas dans les mœurs. Mais, franchement, ça ne me ferait pas plaisir d'être nommée dans un conseil d'administration parce qu'ils ont besoin d'un quota. Je veux qu'on me prenne pour ma personnalité, mes compétences, et pas parce que je suis une femme. C'est très négatif pour les femmes.

Dans mon comité de direction, il y a deux femmes et quatre hommes qui travaillent avec moi. Je les ai pris car ils étaient les bonnes personnes pour le poste.

Malgré tout, pensez-vous que cela soit réalisable ?

Oui car je pense qu'il y a assez de femmes compétentes, de femmes qui sont capables.

2. Réponds aux critiques suivantes à l'aide de la notion d'équité et de la partie sur les quotas.

■ Les quotas sont une forme de favoritisme, de privilège et donc une atteinte à l'égalité des chances. Par exemple, ils sont discriminatoires envers les hommes.

.....

■ Les femmes élues grâce à des quotas sont moins respectées et ne possèdent pas de pouvoir réel.

.....

■ Les quotas limitent la liberté de choix des électeurs.

.....

■ Les quotas limitent certaines libertés pour permettre davantage d'égalité réelle.

.....

⁸ « Un quota de femmes dans les entreprises ? « Très négatif pour les femmes » », in LA LIBRE BELGIQUE, Site La Libre, 15 novembre 2012, [en ligne], <http://www.lalibre.be/actu/international/un-quota-de-femmes-dans-les-entreprises-tres-negatif-pour-les-femmes-51b8f466e4b0de6db9c89eeb> (Page consultée le 23/05/2016).

c. Critiques des critiques

1. Les critiques d'Annick Van Overstraeten portent-elles sur les mêmes points que celles formulées par l'APED ? Explique.

.....

.....

.....

.....

2. Quelle vision de la société soutient la critique de l'APED ?

.....

.....

.....

.....

3. Quelle vision de la société soutient la critique d'Annick Van Overstraeten ?

.....

.....

.....

.....

4. Quelle est l'utilité, démocratiquement parlant, d'un mouvement tel que l'APED dans une démocratie ?

.....

.....

.....

.....

5. Pourquoi est-il utile, démocratiquement parlant, de publier l'avis d'Annick Van Overstraeten ?

.....

.....

.....

.....

5. Indignez-vous !

A. LES RAISONS DE L'INDIGNATION

Selon Stéphane Hessel, ancien résistant, les raisons de s'indigner sont bien présentes :

« [...] Dans ce monde, il y a des choses insupportables. Pour le voir, il faut bien regarder, chercher. Je dis aux jeunes : cherchez un peu, vous allez trouver. La pire des attitudes est l'indifférence [...]. »⁹

« Je vous souhaite à tous, à chacun d'entre vous, d'avoir votre motif d'indignation. C'est précieux. Quand quelque chose vous indigne comme j'ai été indigné par le nazisme, alors on devient militant, fort et engagé. »

⁹ Cette citation et les suivantes : HESSEL Stéphane, *Indignez-vous !*, Montpellier, Indigène Editions, 2011.

B. CHOISIR LA NON-VIOLENCE

Il faut aussi de l'espoir. Celui-ci est indissociable de l'action non-violente. Comme le rappelle Stéphane Hessel, d'importants progrès ont été faits : la décolonisation, la fin de l'apartheid, la chute du mur de Berlin... Mais cette tendance tend, selon lui, à s'inverser depuis les années 2000 : « [...] Les premières années du XXI^e siècle ont été une période de recul. »

C. JE M'INDIGNE !

1. Exprime une injustice que tu voudrais voir disparaître. Par exemple : la ségrégation scolaire.

2. Existe-t-il déjà une ou plusieurs organisations qui luttent pour effacer cette injustice ? Répertorie-les et choisis-en une.

3. Présente cette organisation à la classe à l'aide du tableau synthétique ci-dessous et explique pourquoi tu as fait ce choix.

Type de mobilisation	Ce qui est juste pour la « cause »	Ce qui est injuste pour « la cause »	Destinataires
Exemples : lobbying, billet d'opinion dans la presse, mobilisation des enseignants	Exemple : une école qui donne vraiment des chances égales à tous	Exemple : la reproduction et la justification des élites par l'école	Exemples : les parlementaires, l'opinion publique, les enseignants

4. Pourquoi t'engagerais-tu ?

- Par désillusion ?
- En réponse aux frustrations et déceptions du vote ?
- Pour avoir le sentiment d'œuvrer pour des idéaux nobles ou altruistes ?
- Pour d'autres raisons ?

Orientation bibliographique

« Chiffres. Présence des femmes au sein des institutions politiques législatives et exécutives belges », in INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES, *Site de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes*, [en ligne], <http://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/politique/chiffres> (page consultée le 13/07/2016).

« Discrimination : quelques précisions », in CENTRE INTERFÉDÉRAL POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES, *Site d'Unia (Centre interfédéral pour l'égalité des chances)*, [en ligne], <http://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precisions> (page consultée le 23/05/2016).

HESSEL Stéphane, *Indignez-vous !*, Montpellier, Indigène Editions, 2011.

HIRTT Nico, « Discrimination positive », in APPEL POUR UNE ÉCOLE DÉMOCRATIQUE, *Site de l'APED (Appel pour une école démocratique)*, 13 janvier 2009, [en ligne], <http://www.skolo.org/spip.php?article1153> (page consultée le 23/05/2016).

« Un quota de femmes dans les entreprises ? 'Très négatif pour les femmes' », in LA LIBRE BELGIQUE, *Site La Libre*, 15 novembre 2012, [en ligne], <http://www.lalibre.be/actu/international/un-quota-de-femmes-dans-les-entreprises-tres-negatif-pour-les-femmes-51b8f466e4b0de6db9c89eeb> (page consultée le 23/05/2016).

Iconographie

« Sphères du pouvoir : les femmes sous-représentées », infographie, in BLOGIE Élodie, MAS Liselotte, « Les femmes toujours inégales », in LE SOIR, *Site Le Soir+*, 7 mars 2016, [en ligne], <http://plus.lesoir.be/29356/article/2016-03-07/les-femmes-toujours-inegales> (page consultée le 13/07/2016).